



Motion de soutien du 12^{ème} congrès de la Fédération CGT des Services publics : Des locaux pour l'Union Locale de Foix !

Le congrès de la Fédération CGT des Services publics dénonce la décision rendue par la Cour d'appel de Toulouse du 12 septembre 2019, qui ordonne à l'UL de FOIX (département l'Ariège) de quitter les locaux que la municipalité de Foix mettait à disposition de la CGT.

Les syndicats de l'UL ont fait le choix de rester dans leurs locaux, malgré **une astreinte journalière de 200 euros/jour** appliquée depuis le 12 octobre dernier.

Les salarié.e.s et les citoyen.ne.s ne sauraient être privés de l'action reconnue d'utilité publique de notre organisation qui a plus de 120 ans d'existence, par le simple fait d'être expulsée de ses locaux.

Ce n'est pas la première fois que la CGT est attaquée de manière illégitime et illégale. Cette attaque remet en cause toutes les garanties de droits et de libertés syndicales.

Comme le rapport de Philippe Dole, Inspecteur Général des Affaires Sociales le recommande, nous exigeons de pouvoir au logement de notre antenne locale, l'UL de Foix.

L'hébergement des antennes syndicales date de la création des Bourses du Travail à la fin du 19ème siècle. Leurs missions, qui au départ portaient sur l'information, l'éducation populaire et la solidarité, sont aujourd'hui étendues au dialogue social territorial avec les pouvoirs publics et le patronat. Les activités déployées dans ces lieux contribuent à l'intérêt général local et sont à visée sociale.

De plus, le congrès dénonce la discrimination dont la CGT de Foix est victime, puisqu'à ce jour elle est la seule à ne pas bénéficier de locaux municipaux.

Par la présente, nous exigeons de bénéficier de locaux municipaux accessibles, permettant l'accueil du public, le fonctionnement de notre organisation syndicale, la tenue de réunions dans des conditions dignes et décentes.

Nous exprimons notre solidarité active avec l'UL CGT de Foix, en Ariège, dans son combat pour son relogement par la municipalité.

La Fédération CGT des Services publics condamne avec la plus grande fermeté toutes les atteintes aux libertés syndicales.

À Montpellier, le 21 novembre 2019